



HAL
open science

Le Comité Maurice Audin : s'organiser contre la torture

François-René Julliard

► **To cite this version:**

François-René Julliard. Le Comité Maurice Audin : s'organiser contre la torture. Le Mouvement social, 2019, n°267 (2), pp.63-79. 10.3917/lms.267.0063 . hal-04193408

HAL Id: hal-04193408

<https://hal.science/hal-04193408>

Submitted on 1 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Comité Maurice Audin : s'organiser contre la torture

par François-René Julliard*

Le 13 septembre 2018, Emmanuel Macron reconnaissait l'implication de l'État français dans la mort de Maurice Audin et, plus largement, l'existence d'un « système » de la torture institué par l'armée et « dont les gouvernements successifs ont permis le développement¹ » pendant la guerre d'indépendance algérienne². L'initiative du chef de l'État porte la marque de l'héritage d'un combat militant, né pendant la guerre, pour la reconnaissance des actes de torture commis par l'armée française. Dans cette campagne d'information et de mobilisation menée en métropole, principalement par des acteurs issus du monde académique, journalistique et éditorial, le Comité Maurice Audin occupe une place centrale. Il médiatise le cas Audin, contribuant à faire de lui le plus célèbre « disparu³ » de la « bataille d'Alger » et de la guerre. Puis il devient, après quelques mois d'existence, l'un des centres névralgiques de la lutte contre la torture et les exactions commises en Algérie.

La logique qui sous-tend l'organisation du Comité en fait un objet d'investigation original : de taille modeste, avec des moyens financiers limités, en butte à la méfiance des pouvoirs publics et des grands partis, il parvient cependant à poursuivre son activité jusqu'à la fin de la guerre et à déployer un travail d'enquête considérable. Cet article se propose d'éclairer le fonctionnement concret du Comité, à la fois interne – hiérarchies, division du travail, emploi du temps – et externe – relations aux autres comités et associations, aux éditeurs, aux journaux, aux Comités Audin de province, aux donateurs. Une telle étude permet de donner une idée de ce que furent les capacités d'action du Comité et ses limites, contribuant à l'approfondissement de nos connaissances sur les résistances métropolitaines à la guerre.

Le Comité Audin est connu à travers ses publications et les textes de souvenirs, sous différentes formes : mémoires, autobiographie, entretiens biographiques. Pierre Vidal-Naquet, membre particulièrement prolifique et qui a continué à publier sur la torture après la guerre, a fortement contribué à faire connaître l'activité du Comité⁴. Dans une perspective d'histoire sociale du politique, il s'agit ici d'apporter des éléments nouveaux qui, grâce notamment à la consultation d'archives privées et à la

* Doctorant contractuel en histoire contemporaine, universités Clermont-Auvergne et Paris Nanterre.

¹ La déclaration est consultable sur le site de l'Élysée : <http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-du-president-de-la-republique-sur-la-mort-de-maurice-audin/>

² Je tiens à remercier Sylvie Thénault pour sa relecture et pour ses encouragements. Merci également à Adrien de Jarmy et à Marie Lécuyer pour leurs observations sur ce texte.

³ J. VERGES, M. ZAVRIAN, M. COURREGÉ, *Les disparus*, Lausanne, La Cité, 1959.

⁴ Citons, pour ce qui est de ses travaux sur la torture, tous publiés chez François Maspero puis La Découverte : *La Raison d'État* (avec le Comité Audin), 1962 ; *La Torture dans la République*, 1972 (également édité par Minuit ; publié d'abord en anglais et en italien dès 1963) ; *Les Crimes de l'armée française*, 1975 ; *Face à la raison d'État*, 1989.

réalisation d'entretiens, permettent de mieux entrevoir son évolution jusqu'à la fin de la guerre et son fonctionnement concret, quotidien.

De l'affaire Audin à la lutte contre la torture : genèse et structuration du Comité

Le Comité Maurice Audin naît au lendemain de la « bataille d'Alger » (janvier-octobre 1957). En mars 1956, l'Assemblée nationale, députés communistes compris, vote les pouvoirs spéciaux au gouvernement socialiste de Guy Mollet à une large majorité. Ce vote est suivi d'un décret cosigné par Guy Mollet, le ministre de la Défense Maurice Bourgès-Maunoury, le ministre de l'Algérie Robert Lacoste et le ministre de la Justice François Mitterrand, décret qui délègue à l'armée les pleins pouvoirs, et en particulier les pouvoirs de police (arrestation, détention, interrogatoires)⁵. Après plusieurs attentats commis par le Front de libération nationale (FLN) à Alger et dans la perspective de la grève générale à laquelle ce dernier appelle, le général Jacques Massu, à la tête de la 10^e Division parachutiste (DP), obtient les pouvoirs de police dans la ville en janvier 1957. C'est le début de la « bataille d'Alger », durant laquelle la pression militaire s'intensifie contre le FLN. L'objectif est de démanteler ses réseaux dans la capitale, que le FLN a érigée en « Zone autonome d'Alger » (ZAA).

Bien qu'illégale, la torture est alors pratiquée à une vaste échelle. Conformément aux préceptes de la guerre contre-révolutionnaire, elle a pour fonction de terroriser les populations, les dissuadant ainsi de soutenir le FLN⁶. En métropole, la campagne contre la torture s'amplifie. Certes, elle n'en est plus à ses débuts. Dès 1951, au moment où une vague d'arrestations avait visé les militants nationalistes algériens, Claude Bourdet s'était demandé s'il existait une « Gestapo algérienne⁷ ». Dans les deux premières années de la guerre, des soldats, des journalistes, des universitaires, des enseignants ont interpellé l'opinion publique. L'historien antiquisant et ancien résistant Henri-Irénée Marrou a indiqué que « partout en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture⁸ ». L'intellectuel catholique Pierre-Henri Simon, pourtant partisan de l'Algérie française, a publié le premier livre sur le sujet, *Contre la torture*⁹. Sur place, le général Jacques de Bollardière a refusé de pratiquer la torture et demandé à être relevé de ses fonctions, le 28 mars 1957.

C'est dans ce contexte que, le 11 juin 1957, Maurice Audin est arrêté à son domicile, en présence de sa femme Josette et de ses trois enfants. Le jeune mathématicien de vingt-cinq ans, assistant à la faculté d'Alger, met alors la dernière main à sa thèse. Il appartient à la minorité des Français d'Algérie favorable aux thèses indépendantistes du FLN. Membre du Parti communiste algérien (PCA), interdit

⁵ Décret n° 56-274 du 17 mars 1956.

⁶ R. BRANCHE, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, 2001.

⁷ C. BOURDET, « Y a-t-il une Gestapo algérienne ? », *L'Observateur*, 6 décembre 1951.

⁸ H.-I. MARROU, « France ma patrie », *Le Monde*, 5 avril 1956.

⁹ P.-H. SIMON, *Contre la torture*, Paris, Seuil, 1957.

par le gouvernement depuis septembre 1955, il héberge certains dirigeants entrés dans la clandestinité. Il est arrêté après avoir été dénoncé par un camarade soumis à la torture, le médecin Georges Hadjadj.

La naissance d'une « affaire Audin » au cours de l'été doit beaucoup à l'engagement de Josette Audin. Doutant fortement de la version que finit par lui donner le lieutenant-colonel Roger Trinquier, le 1^{er} juillet – son mari se serait évadé le 21 juin au soir, lors d'un transfert de prisonniers –, elle demande au *Monde* les adresses de tous les lecteurs qui, en métropole, ont manifesté leur désapprobation face à la torture et leur envoi des lettres exprimant son inquiétude. Parmi les récipiendaires se trouve Jacques-Fernand Cahen. Professeur agrégé d'anglais au Prytanée militaire de la Flèche, il y côtoie Jean-François Lyotard et aurait adhéré au groupe Socialisme ou barbarie¹⁰. C'est lui qui a le premier l'idée de créer un Comité Maurice Audin. Il demande à Josette Audin les adresses de toutes celles et ceux à qui elle a écrit, et les contacte pour leur faire cette proposition. Le Comité se réunit pour la première fois un soir de novembre 1957 (très vraisemblablement le 23¹¹), au domicile du pédiatre et membre de l'Académie de médecine Benjamin Weill-Hallé (1878-1958). Dans ce premier noyau, on compte le déjà célèbre mathématicien Laurent Schwartz, le futur spécialiste de Stendhal Michel Crouzet, le jeune historien de la Grèce Pierre Vidal-Naquet. Certains, comme David Rousset, auteur de *L'univers concentrationnaire* et fondateur de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire, font là leur seule apparition¹². D'autres les rejoignent rapidement, comme Gérard Tronel, alors étudiant en mathématiques : « Je suivais les cours de Laurent Schwartz, qui faisait cours de 18h30 à 20h à la Faculté des sciences de Paris. Au début de novembre 1957, il a arrêté son cours dix minutes avant la fin, et il nous a parlé de l'affaire Audin, très rapidement. Ça a éveillé mon intérêt¹³ ». D'autres ralliements enfin sont plus tardifs, comme ceux des historiens Pierre Deyon et surtout Madeleine Rebérioux, qui participe aux réunions à partir de 1958, d'abord en tant qu'animatrice d'un Comité de vigilance universitaire, avant de devenir rapidement l'un des piliers du Comité Audin¹⁴.

Dans la foulée, René de Possel, qui fut le directeur de thèse d'Audin, organise avec Laurent Schwartz la soutenance de thèse *in absentia*. Elle a lieu le 2 décembre à la Sorbonne, devant plus de 1 000 personnes massées dans l'amphithéâtre et aux abords. À l'issue de la séance, Audin obtient officiellement le titre de docteur avec mention « très honorable ». *France Observateur*, *Le Monde*, *L'Humanité* se font l'écho de cet événement académique rarissime et François Mauriac, présent dans les gradins, le relate dans son célèbre *Bloc-notes*¹⁵. Beaucoup entendent parler de l'affaire pour la première fois à cette occasion. Ainsi Paul Thibaud, alors secrétaire de rédaction de la revue *Esprit* :

¹⁰ G. BOËLDIEU, « A l'origine du comité Audin : Jacques-Fernand Cahen », in R. BRANCHE et S. THENAULT (dir.), *La France en guerre, 1954-1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008, p. 265-269.

¹¹ Pierre Vidal-Naquet écrit à Josette Audin, le 24 novembre 1957 : « J'ai d'autre part soumis ce projet [de livre] à la réunion qui a eu lieu hier soir chez le professeur Weill-Hallé où elle a été acceptée à l'unanimité ».

¹² D. ROUSSET, D. COPFERMANN, *David Rousset, une vie dans le siècle : fragments d'autobiographie*, Paris, Plon, 1991, p. 142.

¹³ Entretien avec Gérard Tronel, 26 janvier 2014.

¹⁴ P. VIDAL-NAQUET, *L'Affaire Audin 1957-1978*, Paris, Minuit, 1989, p. 36.

¹⁵ *L'Express*, 7 décembre 1957.

Je me souviens très bien – c’était à *Esprit*, à la réunion du journal –, il y avait un de nos camarades et amis, Jean Conilh, qui avait assisté lui-même à la soutenance. Il nous a parlé de ça avec une émotion non dissimulée¹⁶.

L’enquête du Comité aboutit à la publication de *L’Affaire Audin* (mai 1958). La genèse du livre est bien connue grâce au témoignage de son auteur, Pierre Vidal-Naquet. Il est déjà en contact étroit avec Jérôme Lindon, ancien ami de son père et directeur des Éditions de Minuit depuis 1948, qui lui avait confié la direction officieuse de la collection « Document »¹⁷. Dans un ouvrage écrit de concert avec l’éditeur – qui, de l’aveu même de Vidal-Naquet, aurait pu le cosigner –, il établit que Maurice Audin ne s’est pas évadé lors d’un transfert de prisonniers. Il est conforté par le témoignage d’Henri Alleg : dans *La Question*, paru au début de l’année 1958, celui-ci affirme avoir croisé Audin, son camarade au PCA, au centre de détention d’El-Biar où il a lui-même subi des actes de torture. L’apport le plus spectaculaire de *L’Affaire Audin* est de démontrer ce qu’un rappelé, Louis Fournier, n’avait fait que suggérer à Vidal-Naquet : les militaires ont monté de toutes pièces une évasion fictive, jouée de nuit par un soldat chargé de s’enfuir d’une jeep – le lieutenant André Charbonnier. Les militaires ont également rédigé un compte rendu de cette pseudo-évasion. Le texte de *L’Affaire Audin* est lu devant le Comité Audin, qui fait office de comité de lecture. Le livre paraît le 20 mai 1958, quelques jours après l’insurrection d’Alger qui précipite le retour du général de Gaulle au pouvoir. Contrairement à *La Question*, il n’est pas saisi. Le scandale n’atteint pas les proportions du livre d’Alleg¹⁸, même si le tirage est important (12 000 exemplaires). En décembre 1959, le Comité approfondit l’enquête en publiant la brochure *La mort de Maurice Audin*. Le lieutenant Charbonnier y est accusé d’avoir étranglé Audin au cours d’une séance de torture, sur la foi d’informations transmises au Comité par Paul Teitgen, ancien responsable de la police générale à la préfecture d’Alger¹⁹.

Avec la publication du livre s’achève la première phase d’existence du Comité Audin. Il termine un processus de maturation qui le conduit à élargir progressivement sa campagne, qui va désormais concerner l’ensemble des cas de torture. Davantage même, son activité consiste dans « la défense des droits fondamentaux menacés par les événements d’Algérie, par la pratique de la torture ainsi que par les attentats à la liberté et à la dignité des individus²⁰ ». De fait, ni la fin de la « bataille d’Alger », ni le retour du général de Gaulle au pouvoir ne signifient la fin des abus commis par l’armée. Bien que le discours sur l’autodétermination de l’Algérie (16 septembre 1959) prononcé par de Gaulle soit un

¹⁶ Entretien avec Paul Thibaud, 20 janvier 2014.

¹⁷ Nicolas Hubert considère que l’éditeur lui « accordera une confiance égale à celle dont bénéficie Robbe-Grillet dans le domaine littéraire ». *Éditeurs et éditions pendant la guerre d’Algérie, 1954-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2012, p. 186.

¹⁸ A. BERCHADSKY, « *La Question* » d’Henri Alleg : un livre-événement dans la France en guerre d’Algérie, Paris, Larousse, 1994.

¹⁹ Cette version a depuis été remise en question par de nouvelles hypothèses. S. THENAULT, « La disparition de Maurice Audin. Les historiens à l’épreuve d’une enquête impossible (1957-2014) », *Histoire@Politique*, janvier-avril 2017, p. 140-153. URL : <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2017-1-page-140.htm>.

²⁰ Statuts officiels du Comité Maurice Audin, article 2. Merci à Marianne Debouzy de m’avoir communiqué ce document.

tournant de la guerre²¹, les opérations militaires continuent voire gagnent en intensité. Nulle contradiction dans la stratégie du gouvernement français : le plan Challe (1959-1961) doit permettre d'affaiblir le FLN pour négocier la paix en position de force. Le Comité dénonce un « système » répressif institutionnalisé, couvert et même encouragé par certains hauts responsables politiques au courant des agissements de l'armée. Cette approche est visible pour la première fois dans une brochure au titre très dreyfusard, *Nous accusons* (16 septembre 1958)²². Il s'agit de communiquer au public l'ensemble des cas avérés de torture dont le Comité a connaissance, mais aussi de dénoncer plusieurs meurtres collectifs et exterminations de villages. Adressée à René Coty et à de Gaulle, qui en accuse réception à Michel Crouzet, elle est cependant saisie, mais reproduite ensuite dans le journal *Témoignages et documents* d'octobre, qui est saisi à son tour.

Entre division du travail militant et contraintes financières : quel fonctionnement concret ?

En l'absence de listes d'adhérents ou de listes de présence aux réunions qui aient été conservées, du moins à notre connaissance, il n'est pas possible d'établir avec précision le nom de tous les membres du Comité. Les statuts juridiques de ce dernier distinguent les « membres fondateurs », les « membres actifs » et les « membres bienfaiteurs », autrement dit l'ensemble des cotisants (français ou même étrangers). Logiquement, ce sont ces derniers qui nous sont le plus mal connus. L'Assemblée générale ordinaire, qui se réunit une fois par an en décembre²³, élit un Bureau. Ce dernier change peu entre 1957 et 1963. Le président est d'abord le mathématicien et homme politique Albert Châtelet (1957-1960), doyen honoraire de la Faculté des sciences de Paris, qui meurt en 1960. Laurent Schwartz lui succède (1960-1963). Le trésorier est le biologiste Luc Montagnier, futur prix Nobel de médecine pour sa découverte du virus du Sida. On compte trois vice-présidents : l'historien Henri-Irénée Marrou, le géographe Jean Dresch et, dans un premier temps, Laurent Schwartz ; une fois celui-ci nommé président, il ne semble pas qu'il ait été remplacé. S'ajoutent enfin quatre secrétaires : Michel Crouzet, les biologistes Luc Montagnier et Jacques Panijel, et Pierre Vidal-Naquet. À partir de 1960, Luc Montagnier est remplacé par Madeleine Rebérioux mais conserve sa fonction de trésorier. Ce secrétariat forme le véritable centre d'impulsion des activités du Comité.

Les témoignages incitent à distinguer les membres réguliers, formant le noyau dur d'une quinzaine de personnes, et les membres plus occasionnels et/ou honoraires, comme Albert Châtelet,

²¹ Sur la question de la périodisation de la guerre, voir S. THENAULT, *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2012, p. 97-103.

²² *Nous accusons*. Dossier sur la torture et la répression en Algérie. Mémoire conservé à La contemporaine (ex-BDIC), cote : S pièce 427 Rés.

²³ Statuts officiels, article 11.

Henri-Irénée Marrou et Jean Dresch²⁴. Le Comité se réunit régulièrement, toutes les semaines ou tous les quinze jours. Le lieu varie : dans une brasserie du Quartier latin ou, le plus souvent, chez l'un ou l'autre des membres, toujours dans le centre de Paris. Hélène et Louis Lalande, au 10 rue Jean Bart, Pierre Vidal-Naquet dans son appartement du 12 rue du Cherche-Midi, sont les hôtes les plus fréquents. Ces réunions ordinaires sont l'occasion de mettre en commun les renseignements collectés sur les nouveaux cas et de discuter des actions à mener, des contacts à prendre dans les milieux associatifs, journalistiques et éditoriaux. Sous l'impulsion de Michel Crouzet, soucieux de transparence, c'est également un lieu de lecture et de validation des textes produits par le Comité. Pierre Vidal-Naquet, partisan d'une plus grande autonomie de chacun des membres, s'agace de ce que M. Crouzet veuille également soumettre à l'approbation les textes qu'il signe de son seul nom :

Il m'est arrivé une fois de signer dans *L'Observateur* d'un pseudonyme parce qu'il y avait un homme qui était à l'époque communiste, qui commençait à être critique – il s'appelait Michel Crouzet – qui répandait un peu la terreur : il exigeait que les textes du Comité Audin soient vus par tout le Comité et par conséquent, quand je signalais Pierre Vidal-Naquet, il demandait à voir et à contrôler²⁵.

C'est également lors de ces réunions que sont assignées les tâches pratiques, en vue de diffuser tracts et publications : apporter les documents chez l'imprimeur, préparer le courrier réservé aux adhérents et le poster. Il n'y a pas de consensus, rétrospectivement, sur la division du travail entre les principaux animateurs du Comité et les autres membres. Michel Crouzet suggère, de son côté, un fonctionnement démocratique et pragmatique :

Tout le monde faisait le boulot matériel. Imaginez ce qu'étaient les organisations politiques de cette époque : il n'y avait pas des cervelles et des militants, tout le monde est militant. On se réunissait, on prenait des décisions en commun, et puis on se partageait le travail selon ses disponibilités personnelles, familiales, etc.²⁶.

Gérard Tronel considère *a contrario* qu'il existait une division implicite du travail entre les « intellectuels » et les « seconds couteaux », qui doivent assumer le « sale boulot », pour parler comme le sociologue Everett Huges²⁷. Ceux qu'il appelle « les cinq » – c'est-à-dire les quatre premiers secrétaires et Madeleine Reberieux à partir de 1960 – coordonnent en amont les décisions à prendre, ce qui réduit les réunions à un statut proche de celui d'une chambre d'enregistrement :

[Entre les « cinq »] les échanges se faisaient beaucoup par téléphone, et ça nous échappait complètement. Alors, pourquoi il y avait des réunions ? Il y avait des réunions parce que les cinq, quand ils étaient bloqués, provoquaient une réunion du Comité Audin, où venaient, si vous voulez, les seconds couteaux ou à peu près [Rires]. Quel était le rôle des seconds couteaux, ou des soutiers, si vous voulez ? C'était

²⁴ Pour une liste plus complète des membres, voir P. VIDAL-NAQUET, *Mémoires. Le trouble et la lumière 1955-1998*, Paris, Seuil/La Découverte, 1998, p. 65-67. Sur Jean Dresch, voir M. REBERIOUX, « Jean Dresch et le Comité Audin », *Hérodote*, 3^e trimestre 1978, p. 63-68.

²⁵ P. VIDAL-NAQUET, *Les images de l'historien*, Paris, Klincksieck, 2007, p. 45.

²⁶ Entretien avec Michel Crouzet, 16 février 2014.

²⁷ E. C. HUGUES, *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 61-85.

que, quand ces intellectuels avaient fait des textes, il fallait les diffuser, notamment auprès de nos adhérents.²⁸

Une interprétation que nuance l'historienne Marianne Debouzy, fille d'Hélène et Louis Lalande :

Je pense que c'est un peu vrai, mais... je pense quand même que tout le monde faisait des tâches, du genre porter des choses à la poste. Je pense que ce n'était pas aussi tranché que ça. Quelqu'un comme Madeleine Rebérioux, était [elle appuie sur les syllabes] toujours prête à faire les enveloppes, parce que bon on distribuait quand même beaucoup²⁹.

Ces différences d'appréciation peuvent en partie s'expliquer par les écarts de position au sein de l'organisation, la hiérarchie des tâches et des fonctions étant ressentie d'autant plus fortement que l'on demeure en marge des circuits formels et informels de prise de décision. Parmi les productions à diffuser, se trouvent brochures, tracts, ouvrages et journaux. Une grande part de cette documentation est destinée aux adhérents du Comité et aux Comités Audin nés en province. Il n'y eut pas, en effet, que le Comité parisien : des Comités se fondent un peu partout, « à Caen le 8 janvier [1958], à Amiens, à Clermont-Ferrand, à Lille, à Strasbourg, à Montpellier, à Quimper, à Marseille³⁰ ». Il s'agit pour la plupart de villes universitaires. Ces Comités essaient et suscitent la création de plus petits Comités dans les agglomérations périphériques. Ainsi des Comités de Beaumont et de Brioude, près de Clermont-Ferrand. Le plus important de ces Comités de province est celui de Caen, étudié par Bertrand Hamelin³¹. Dès ses débuts, il « groupe une centaine d'enseignants³² », parmi lesquels les historiens et historiennes Jean-Claude et Michelle Perrot, Jacques et Mona Ozouf. Il est dirigé par le mathématicien Roger Apéry. Lorsque le Comité parisien décide, tardivement, de se constituer en association officielle régie par la loi de 1901, les Comités de province doivent choisir « soit de se constituer en sections dépendantes du Comité national, soit de créer des Comités provinciaux autonomes, qu'ils peuvent éventuellement placer sous le régime de la loi de 1901³³ ». Il semble qu'à l'exception de Caen, les autres Comités soient devenus des sections du comité parisien.

Outre des lettres qui sont régulièrement adressées aux adhérents, le Comité parisien crée un bulletin de liaison dont le premier numéro date du 1^{er} avril 1960. Faisant entre quatre et huit pages, ces bulletins constituent une source de première main pour mieux connaître les activités du Comité, mois par mois : publications, nouvelles informations dans l'affaire Audin, initiatives des comités de province, manifestations prévues, comptes rendus de conférences de presse... et demandes réitérées de soutien financier. Le Comité Audin dispose en effet de moyens qui demeurent longtemps modestes. Ses ressources lui viennent des cotisations (au moins 2,5 NF pour les « membres fondateurs » et les

²⁸ Entretien avec Gérard Tronel, 26 janvier 2014.

²⁹ Entretien avec Marianne Debouzy, 21 février 2014.

³⁰ Brochure « L'Affaire Audin », La contemporaine (ex-BDIC), cote : 4 delta 0934.

³¹ B. HAMELIN, « Une mobilisation d'intellectuels inédite : le milieu universitaire caennais », in R. BRANCHE et S. THENAULT, *La France en guerre, op. cit.*, p. 143-158.

³² Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin, 14 janvier 1958. Archives personnelles de Josette Audin.

³³ Bulletin de liaison du Comité Audin, novembre-décembre 1960, La contemporaine (ex-BDIC), cote : 8 P Rés 198.

« membres actifs », au moins 5 NF pour les « membres bienfaiteurs »), de dons de toute nature et de la vente des publications³⁴. Pierre Vidal-Naquet indique par exemple que tous les droits d’auteur de *L’Affaire Audin* sont allés au Comité³⁵. Malgré cela, en dépit d’une gestion rigoureuse de « l’impeccable trésorier³⁶ » Luc Montagnier, le Comité se trouve régulièrement dans la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement. En témoignent les appels récurrents aux dons et au soutien matériel :

Aidez-nous à diffuser nos publications. Pour augmenter notre efficacité, nous avons besoin de plus en plus de correspondants voulant bien recevoir une certaine quantité de textes à distribuer autour d’eux. La diffusion par lettres individuelles nous entraîne en effet à des frais postaux très lourds, maintenant que nous sommes si nombreux [...] apportez-nous votre soutien financier, multipliez les collectes³⁷.

Ce manque chronique de ressources peut parfois même obliger les membres du Comité à financer certaines activités de leur poche. Gérard Tronel se souvient par exemple avoir dû payer lui-même des timbres pour le courrier des adhérents. Quels sont les besoins du Comité ? Le bulletin de liaison de janvier-février 1961, qui contient le compte rendu de l’Assemblée générale du 3 décembre 1960, présente un bilan financier de l’année écoulée. On y trouve, assez largement en tête, les frais de bureau (8 940 NF), suivis par les frais d’instance (5 605 NF) et les frais de publication (5 499 NF). Les autres dépenses sont plus modestes : participation à un Comité de coordination des organisations anticolonialistes salle Pleyel (900 F), don à Josette Audin (400 NF) – le bulletin contient une lettre de remerciement de sa main –, frais de voyage des conférenciers (254 NF), enfin locations de salles pour les meetings (200 NF) que le Comité organise, souvent avec d’autres organisations. Cette année-là cependant, le procès pour diffamation que le Comité intente au journal *La Voix du Nord* génère un surplus de dépenses. L’article incriminé est rédigé par Georges Ras, futur chef de l’« Action psychologique et propagande » de l’OAS. Il réhabilite la version des militaires dans la disparition de Maurice Audin. Pour le Comité, accusé d’abus de confiance, la voie judiciaire présente un intérêt évident dans la mesure où il permet de faire venir à la barre de nombreux témoins civils et militaires (trente-sept !) autrement inaudibles. En ce sens, Pierre Vidal-Naquet écrit à Josette Audin que « toute polémique publique ne peut que nous aider à développer la campagne [contre la torture]³⁸ ». Mais pour faire venir ces témoins, le parquet de Lille demande une caution de 12 000 NF. Le Comité lance une souscription via les bulletins de liaison et surtout les communiqués de presse. Elle rencontre un succès inespéré :

Moins de quinze jours avant l’ouverture du procès, un premier obstacle, que certains sans doute croyaient décisifs, nous était opposé : l’exigence d’une caution exorbitante de 1 200 000 francs. Le soutien de la presse,

³⁴ Statuts officiels, articles 6 et 8.

³⁵ *L’Affaire Audin...*, *op. cit.*, p. 45 ; voir également la lettre que Pierre Vidal-Naquet envoie à Josette Audin, 24 novembre 1957. Archives personnelles de Josette Audin.

³⁶ P. VIDAL-NAQUET, *L’Affaire Audin...*, *op. cit.*, p. 35.

³⁷ Bulletin de liaison d’avril 1960. La demande est réitérée dans le bulletin de janvier-février 1961. La contemporaine (ex-BDIC), cote : 8 P Rés 198.

³⁸ Lettre du 9 février 1960. Archives personnelles de Josette Audin.

des syndicats, des forces politiques libérales, l'appui de l'opinion publique française (et étrangère) nous permirent de rassembler cette somme à temps.³⁹

La défense du Comité est assurée par le jeune Robert Badinter, avocat de *L'Express* et spécialiste du droit de la presse. Cependant, la plainte est rapidement rejetée au motif que le Comité n'a pas d'existence légale. C'est ce qui le décide à se constituer en association régie par la loi de 1901. Sur le plan médiatique, l'échec n'est pas complet puisque *Le Monde* recueille et publie les témoignages d'Henri Alleg, Robert Delavignette, Georges Hadjadj, Louis Martin-Chauffier, Paul Teitgen et Germaine Tillion. Le Comité fait appel de la décision du parquet de Lille. C'est le début d'une longue procédure qui aboutit en 1970 : le journaliste et *La Voix du Nord* sont condamnés, définitivement, à verser un franc symbolique aux plaignants.

Engagements individuels, réseaux collectifs

Pour quelles raisons ces femmes et ces hommes s'investissent-ils dans le Comité Audin ? C'est en premier lieu autour du cas Audin qu'ils se regroupent ; il est donc logique de partir des affinités qu'entretiennent les membres du Comité Audin avec Audin lui-même. Ces affinités sont de plusieurs types. D'abord, la solidarité professionnelle a sans aucun doute joué un grand rôle : il faut souligner l'originalité d'une mobilisation dans laquelle les universitaires sont très fortement, voire exclusivement représentés. A titre de comparaison, parmi les « intellectuels » (mot qui fait alors une apparition remarquée dans le débat public⁴⁰) qui se mobilisent pendant l'affaire Dreyfus se trouvent des universitaires, mais aussi des écrivains et des artistes. Audin, en tant qu'assistant de mathématiques à la faculté d'Alger, fait partie de l'Université française. Pour les universitaires du Comité, c'est donc un collègue, qui occupe le même rang d'assistant que nombre d'entre eux. Toutefois, il n'a pas véritablement existé de « révolte de l'Université », contrairement à ce qu'affirme Laurent Schwartz dans l'article qui a servi de préface à *L'Affaire Audin*. La mobilisation n'a concerné que certains segments des facultés de lettres et de sciences. Notons d'ailleurs la forte représentation de ces dernières, ce qui est compréhensible étant donné la spécialité d'Audin, mais n'en contredit pas moins l'image courante de l'intellectuel engagé, que le sens commun se figure volontiers sous les traits d'un homme de lettres, ou du moins d'un « littéraire ». Ces mobilisés reçoivent le soutien de syndicats – notamment le Syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN-CFTC) dirigé par Paul Vignaux et le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP⁴¹). Néanmoins, la majorité des universitaires demeure fidèle au

³⁹ Bulletin de liaison de juin 1960. La contemporaine (ex-BDIC), cote : 8 P Rés 198.

⁴⁰ C. CHARLE, *Naissance des « intellectuels », 1880-1900*, Paris, Minuit, 1990.

⁴¹ Voir sa lettre au ministère de l'Éducation, reproduite dans *Le Monde*, 3 décembre 1957.

devoir de réserve. Un certain nombre sont également solidaires de l'armée et favorables au maintien d'une Algérie française⁴².

Outre l'esprit de corps qui favorise chez certains une sympathie pour le mathématicien, son statut est un autre facteur explicatif : bien qu'il se considérât comme Algérien et se fût engagé à ce titre pour l'indépendance, Audin possède le statut de citoyen français au regard du droit colonial et appartient aux classes supérieures de la société algéroise. Cela en fait un exemple peu représentatif des « disparus » de la guerre, Algériens dits « musulmans » dans leur très grande majorité. Mais son statut juridique et sa situation sociale, indissociables dans un contexte colonial marqué par l'inégalité légale entre citoyens français et citoyens musulmans, sont là aussi analogues à ceux des universitaires du Comité.

Enfin, du point de vue politique, Audin est communiste, comme le sont un certain nombre de membres du Comité, même s'ils appartiennent au PCF et non au PCA : ainsi Michel Crouzet (qui en sera finalement exclu pendant la guerre), Jean Dresch, Luc Montagnier ou Madeleine Rebérioux. Cette dernière parlera de la participation au Comité comme d'une forme de rachat, dans le contexte du dégel post-stalinien : « Pour les communistes engagés dans ces batailles, et même surtout pour eux, c'était essentiel (ou plutôt cela le devint) : après le XXe Congrès [du PCUS, 1956], c'était notre manière de dénoncer au quotidien tout usage de la torture dans le monde⁴³ ». Une sensibilité de gauche, anticolonialiste, est commune à Audin et aux membres du Comité.

La relative diversité des gauches représentées⁴⁴ favorise une insertion élargie dans les milieux anticoloniaux. Cette diversité n'est certes pas étrangère aux tensions qui traversent le Comité. Ainsi, certains témoignages donnent à penser que la frontière séparant communistes et non communistes est parfois difficile à franchir⁴⁵. Le caractère multipositionné de certains militants (dans plusieurs groupes politiques, associations, syndicats, journaux...) est un autre facteur d'insertion forte dans les réseaux anticolonialistes. Laurent Schwartz en est un bon exemple : il a fait partie, dès 1955, du Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, fondé par Robert Antelme, Louis-René des Forêts, Dionys Mascolo et Edgar Morin. Inquiet du retour du général de Gaulle, il participe ensuite à un Comité national universitaire de défense de la République, mis sur pied le 25 mai 1958. Dans la foulée, il intègre l'Union des forces démocratiques (UFD), coalition hétéroclite qui appelle à voter non au référendum du 28 septembre 1958 sur la nouvelle Constitution. Devenu une figure rassembleuse de la gauche anticoloniale, il préside la séance de fondation du Parti socialiste unifié (PSU), le 3 avril 1960. Il en devient adhérent, bien que moins investi qu'au Comité Audin :

⁴² Voir l'exemple du Syndicat autonome et de son responsable, l'historien Roland Mousnier, *L'Affaire Audin...*, *op. cit.* p. 33.

⁴³ Lettre de Madeleine Rebérioux à Pierre Vidal-Naquet, 30 octobre 1989. Archives privées de Pierre Vidal-Naquet conservées à l'EHESS, cote : PVN 30.

⁴⁴ Pour plus de détails sur les positions partisans au sein du Comité, voir P. VIDAL-NAQUET, *L'Affaire Audin...*, *op. cit.*, p. 35.

⁴⁵ En témoigne la lettre, datée du 12 novembre 1989, dans laquelle Panijel accuse bonne réception du livre de P. VIDAL-NAQUET, *Face à la raison d'État* : « Sur Montagnier, et aussi au début, sur Crouzet, avez-vous souligné comme il convient qu'ils rendaient compte au PC de toutes nos réunions, remplissant, selon une méthode éprouvée, leur rôle de sous-marin ? ». Archives Pierre Vidal-Naquet, cote : PVN 30.

Le parti s'agrandit rapidement car il répondait à un besoin évident. Cependant, je ne parvenais pas à ressentir intact l'engagement de ma jeunesse. Je n'étais pas un membre du PSU adhérent au Comité Audin, mais un membre du Comité Audin adhérent au PSU. J'assistais, du reste, à peu de réunions de sections.⁴⁶

Outre les affinités sociopolitiques qui lient les membres du Comité à Maurice Audin, les expériences vécues ou héritées des militants doivent être prises en compte comme facteurs de mobilisation car, à travers elles, se forment des dispositions à l'engagement : la mémoire de l'Occupation et des actes de torture commis par la Gestapo et l'*Abwehr* (le service de renseignement allemand), la mémoire glorieuse de l'affaire Dreyfus entretenue et transmise par la famille (Pierre Vidal-Naquet, les Lalande). De manière significative, Pierre Vidal-Naquet, élaborant sa typologie des résistances à la guerre d'Algérie, inclut la catégorie des « dreyfusards⁴⁷ » à côté des catégories « bolcheviks » et « tiers-mondistes », précisant d'ailleurs qu'il n'est pas un pur dreyfusard mais un mélange des trois tendances⁴⁸. La référence à l'affaire Dreyfus comme matrice ou modèle d'engagement n'est pas partagée par tous les membres du Comité : Michel Crouzet indique par exemple qu'elle n'a pas eu d'influence particulière sur lui⁴⁹. Cela ne revient pas pour autant à dire que le qualificatif de « dreyfusard » perde de sa pertinence concernant ces militants : il est opératoire, en tant que modèle de l'intellectuel soucieux de défendre les droits individuels contre la raison impériale d'État, conformément à une certaine vision idéale de la France. Le dreyfusisme tel que l'entend Vidal-Naquet est, de façon non contradictoire, un patriotisme anticolonialiste.

De façon générale, selon l'âge et la trajectoire de vie, cet engagement occupe une place extrêmement variable dans la « carrière militante⁵⁰ » de chacun. Il intervient dans un contexte où la multiplication des comités critiques envers la situation coloniale illustre la déception de certains militants face à la ligne suivie par les principaux partis de gauche. Néanmoins, l'affirmation d'autonomie du Comité coexiste avec des formes de collaboration ponctuelles avec des partis, d'ailleurs pas toujours concluantes. Pour le PCF, Gérard Tronel indique :

On se réunissait dans des conditions de sécurité qui étaient mauvaises. S'il s'amenaient une équipe de cinq ou six fascistes, ils nous rossaient proprement. Nous n'avions pas de service d'ordre parce que ce n'était pas possible, alors on faisait appel à celui du Parti communiste ; ils disaient « oui oui », mais le jour de la réunion ils n'étaient pas là⁵¹.

Le Comité organise aussi des actions communes avec le Mouvement de la paix et le Secours populaire, organisations contrôlées par le PCF. Mais c'est surtout avec d'autres associations de type

⁴⁶ L. SCHWARTZ, *Un mathématicien aux prises avec le siècle*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 396.

⁴⁷ P. VIDAL-NAQUET, « Une fidélité têtue. La résistance française à la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 10, 1986, p. 3-18. Texte repris dans *Face à la raison d'État*, Paris, La Découverte, 1989, p. 45-72.

⁴⁸ P. VIDAL-NAQUET, *Mémoires. Le trouble et la lumière, 1955-1998*, *op. cit.*, p. 159-160.

⁴⁹ Entretien avec Michel Crouzet, 16 février 2014.

⁵⁰ O. FILLIEULE, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, février-avril 2001, p. 199-215. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2001-1-page-199.htm>.

⁵¹ Entretien avec Gérard Tronel, 26 janvier 2014.

comité ou ligue que le Comité Audin s'allie : le Comité de vigilance universitaire mentionné plus haut, la Ligue des droits de l'homme présidée par Daniel Mayer à partir de 1958, ou encore le Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix, surnommé « Centre du Landy » car il a son siège rue du Landy (à Clichy), au domicile de son directeur Maurice Pagat.

Il entretient en revanche des relations ambivalentes avec son interlocutrice officielle, la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles⁵². Créée en 1957 par le gouvernement Mollet sous la pression de l'opinion publique, elle est ranimée par de Gaulle à son retour au pouvoir. Dès juin 1958, André Malraux annonce :

Aucun acte de torture ne s'est produit à ma connaissance, ni à la vôtre, depuis la venue à Alger du général de Gaulle. Il ne doit plus s'en produire désormais⁵³.

La Commission cherche à la fois à faire état des « crimes de l'armée française⁵⁴ » et à prévenir tout scandale que ces révélations pourraient provoquer. En cela, elle s'oppose à la logique de publicisation du Comité, qui de son côté demeurera toujours méfiant envers la Commission.

La bataille de l'écrit et de l'image

Cette publicisation passe par une « bataille de l'écrit⁵⁵ » visant à informer l'opinion publique, le Comité n'ayant bien entendu pas accès à la télévision ni à la radio. Il est vrai que son répertoire d'action du Comité dépasse le simple domaine de l'écrit : il organise régulièrement, seul ou avec d'autres (Ligue des droits de l'homme, Centre du Landy), des meetings d'information, des conférences de presse, des manifestations ou encore des actions symboliques comme la remise d'un prix de mathématiques Maurice Audin à partir de 1959. Il n'en reste pas moins que la mobilisation de compétences scripturales, typique d'intellectuels et plus encore d'universitaires, demeure centrale pour caractériser le militantisme du Comité.

Son recours à la presse prend trois formes : les (nombreux) communiqués de presse, les articles et enfin la presse parallèle qui se donne pour tâche de republier tous les documents saisis. Le Comité collabore dans un premier temps avec *Témoignages et documents*, rattaché au « Centre du Landy » de Maurice Pagat. Quand le Comité rompt avec ce dernier pour des raisons de gestion financière, il fonde son propre mensuel semi-clandestin, *Vérité-Liberté*, en 1960. C'est Jean-Marie Domenach, alors directeur d'*Esprit*, qui propose à Pierre Vidal-Naquet le nom de Paul Thibaud pour devenir le gérant du

⁵² R. BRANCHE, « La Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels pendant la guerre d'Algérie. Chronique d'un échec annoncé ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 1999, p. 14-29 ; « La Seconde commission de sauvegarde des droits et libertés individuels » in AFHJ, *La justice en Algérie 1830-1962*, La Documentation Française, 2005, p. 237-246.

⁵³ *Le Monde*, 26 juin 1958.

⁵⁴ P. VIDAL-NAQUET, *Les Crimes de l'armée française*, Paris, Maspero, 1975 (rééd. La Découverte, 2006).

⁵⁵ Cette expression est empruntée à M. CROUZET, « La bataille des intellectuels », *La Nef*, octobre 1962-janvier 1963.

nouveau journal. Les équipes du Comité et de *Vérité-Liberté* sont distinctes – Paul Thibaud dit n’avoir jamais participé à une réunion du Comité – mais la composition des comités de direction et de rédaction indique suffisamment la proximité qu’elles entretiennent. Elles produisent d’ailleurs trois « numéros spéciaux » en commun. Reste que *Vérité-Liberté* ouvre ses colonnes à l’ensemble du mouvement anticolonialiste, partisans du soutien au FLN (comme Francis Jeanson), déserteurs, insoumis. Ce pluralisme incite à ne pas durcir à l’excès les oppositions parmi les anticolonialistes : si les divergences théoriques et pratiques sont réelles, elles ne sont pas telles que le dialogue soit rompu.

Ce sont au total vingt numéros qui paraissent, plus quatre numéros spéciaux. Le journal est officiellement déclaré, possède des abonnés et un siège social. Mais il est dit semi-clandestin en raison des nombreuses saisies qui le touchent. Pour faire face, les adresses des différents imprimeurs sont tenues secrètes, y compris au sein de la rédaction. Jérôme Lindon, qui ne fait pas partie de l’équipe, met toutefois ses relations d’éditeur au service du journal. Il est seul à connaître l’identité de l’imprimeur, comme l’indique Paul Thibaud :

C’était une stratégie très astucieuse de changer d’imprimeur à chaque fois, parce que, si vous voulez [...], quand j’étais convoqué rituellement à la préfecture de police, au service qui s’occupait de la presse, je voyais un excellent commissaire qui n’était pas plus partisan de la torture que moi [Rires]. Il nous posait une seule question : « Est-ce que vous pouvez me dire, monsieur, si c’est imprimé à Paris, ou bien ailleurs ? ». Sous-entendu : si c’est pas imprimé dans ma circonscription, j’en ai rien à faire ! Et moi je répondais noblement que je ne savais pas. Il me croyait ou pas, mais c’était la vérité. Ne pas savoir était la meilleure manière de ne pas parler⁵⁶.

Les arrestations sont rares, mais deux se produisent. La première a lieu le 9 octobre 1960 rue Jacob, au siège d’*Esprit* où doit se tenir une réunion du comité de direction de *Vérité-Liberté*, qui a republié intégralement, le mois précédent, le *Manifeste des 121*. C’est là sans doute le plus beau « coup » du journal : rédigé par Maurice Blanchot et Dionys Mascolo, le manifeste devait figurer dans *Les Temps modernes*, avant que celui-ci n’eût été saisi. Le retentissement est considérable. Au sein du Comité Audin, la signature du manifeste est laissée à la responsabilité de chacun. Parmi les membres signataires, trois seront provisoirement suspendus de leur poste d’enseignement : Jean Czarnecki, Laurent Schwartz (suspendu de son poste à Polytechnique mais qui continue d’enseigner à la Sorbonne) et Pierre Vidal-Naquet (qui conserve cependant son traitement). Le soir du 9 octobre, Jacques Panijel, Paul Thibaud et le journaliste Robert Barrat, tous trois membres du comité de rédaction, ainsi que Jérôme Lindon sont conduits Quai des Orfèvres où ils passent la nuit. Robert Barrat est ensuite écroué deux semaines à la prison de Fresnes.

La seconde série d’arrestations se produit le 9 juin 1961. La police arrête Jacques Panijel, Paul Ricoeur – membre du comité de direction –, Paul Thibaud et Pierre Vidal-Naquet. Ce dernier passe la nuit au Dépôt de la préfecture de police, où il est « copieusement rossé et insulté » pour avoir demandé

⁵⁶ Entretien avec Paul Thibaud, 20 janvier 2014.

qu'on le vouvoie⁵⁷. Paul Thibaud, au commissariat d'Ivry, subit le même sort le lendemain matin : il avait demandé à un policier d'aller lui acheter *Le Monde*, ce qui passe pour une provocation :

A partir de cinq heures du soir, je commençais à râler en disant « Écoutez, vous devriez aller m'acheter *Le Monde* », parce que je voulais savoir si *Le Monde* parlait de notre affaire (il en parlait d'ailleurs). Et alors bon, bref, il y a donc un poulet que je voulais envoyer au [kiosque], mais il n'a pas voulu. Avec cette culture de flic idiot : du moment que je râlais, il considérait que je me révoltais. Il m'a donné un point sur la gueule, voilà. Dans ma naïveté, je lui en ai rendu quelques autres. Quand on est jeune, on fait des choses qu'on ne devrait pas faire [rires] !⁵⁸

Toujours selon Thibaud, le Premier ministre Michel Debré avait réclamé cette descente de police pour « compenser » les arrestations, mises en congé et radiations de militaires qui avaient succédé à l'échec du putsch des généraux à Alger (22-25 avril 1961). Dans son numéro de mai 1961, « *V-L* » – comme l'appellent ses collaborateurs – avait dénoncé l'implication des putschistes dans l'emploi de la torture.

La fin de la guerre coïncide avec une élévation des risques pris : l'OAS (Organisation armée secrète), organisation terroriste née en février 1961, multiplie les actions violentes contre les milieux anticolonialistes, notamment des plasticages. L'appartement de Laurent Schwartz en fait les frais (22 septembre 1961), ainsi que ceux de Louis Lalande et de Georges Vidal-Naquet (oncle paternel de Pierre). Les locaux de *Vérité-Liberté*, rue de la Tombe-Issoire, subissent le même sort, toujours en 1961. Malgré cela, la rédaction ne déménage pas⁵⁹. En cohérence avec ses principes, le Comité Audin dénonce les actes de torture commis par la police de métropole envers les membres de l'OAS. Il rédige en ce sens un communiqué paru, ironie du sort, dans *Le Monde* du 17 octobre 1961, jour de la manifestation d'Algériens organisée par la fédération de France du FLN contre l'instauration du couvre-feu. Elle donne lieu à une sanglante répression de la police parisienne, sous les ordres du préfet Maurice Papon.

En signe de protestation, deux manifestations sont organisées le 1^{er} novembre à Paris : la première, par le jeune PSU ; la seconde, silencieuse, place Maubert, par le Comité Audin, le Comité de vigilance universitaire et les équipes de *Vérité-Liberté* et *Témoignages et documents*. Lors de cette réunion pacifique, l'OAS fait exploser une bombe, blessant trois personnes⁶⁰. Jacques Panijel est le seul membre du Comité à avoir assisté à la répression du 17 octobre. Déjà coauteur d'un film, *La Peau et les Os*, qui vient de recevoir le prix Jean-Vigo 1961, il décide de tourner *Octobre à Paris*, qui mêle reconstitutions filmées dans les bidonvilles de Nanterre et Gennevilliers, témoignages de victimes algériennes et photos prises au moment des faits. Ce film et celui de Yann Masson, *J'ai huit ans*, réalisé à partir de dessins d'enfants algériens, reçoivent le soutien du Comité Audin. Le financement de ce « cinéma parallèle⁶¹ », à la fin de la guerre, suscite des tensions au sein du Comité, pour qui une telle entreprise représente un

⁵⁷ P. VIDAL-NAQUET, *Mémoires. Le trouble et la lumière 1955-1998*, op. cit., p. 145.

⁵⁸ Entretien avec Paul Thibaud, 20 janvier 2014.

⁵⁹ Entretien avec Paul Thibaud.

⁶⁰ *Le Monde*, 2 novembre 1961.

⁶¹ *Vérité-Liberté*, n° 18-19, avril-mai 1962, p. 11. Archives du fonds Schapira de l'IHTP (Institut d'Histoire du Temps Présent).

investissement important. Pour Jacques Panijel, l'enjeu est de ne pas donner prise à l'accusation d'avoir réalisé un film de propagande : « Ce film est essentiellement un film indépendant : à aucun moment il n'a été question de faire un film "au service" du FLN⁶² ». De fait, bien que Gérard Tronel aille jusqu'à douter, avec le recul, d'une quelconque participation financière du Comité, elle a bien existé, comme le montre une lettre envoyée par Panijel à Pierre Vidal-Naquet : il y énumère les coûts et les recettes du film, en indiquant que grâce aux recettes à l'étranger, « le solde du remboursement du Comité sera alors possible⁶³ ». On ignore cependant à quelle hauteur le Comité a participé. La même lettre indique des sommes importantes : les « coûts du film proprement dit jusqu'au tirage de la copie zéro » s'élèvent à 72 340, 51 francs⁶⁴. Le coût total, qui inclut les frais d'exploitation et de tirage des copies, est de 108 313, 61 francs. Si l'on compare ces chiffres avec la caution de 12 000 francs réclamée par le parquet de Lille pour le procès de *La Voix du Nord*, qui parut alors exorbitante aux plaignants, on comprend qu'il est tout à fait improbable que le Comité, même avec l'aide de *Vérité-Liberté*⁶⁵, ait pu assumer l'intégralité des dépenses⁶⁶. Pour autant, aucun indice n'accrédite l'allégation selon laquelle la Fédération de France du FLN aurait participé.

Une fois le film achevé, le Comité cherche à le montrer à des sympathisants et à des journalistes, invités au studio Bernard (7^e arrondissement de Paris). Les projections commencent, semble-t-il, dès le mois de février 1962, alors que la censure continue de sévir.

Une fois sur deux, la police arrivait et embarquait la copie du film. Quand nous étions prévenus de la descente, nous projetions *Le Sel de la Terre*, le film de gauche américain d'Herbert Biberman !⁶⁷

Interdit, il obtiendra finalement un visa de censure en 1973 après une grève de la faim de René Vautier, qui faisait partie de l'équipe de tournage. Pour des raisons qui tiennent non plus à la censure mais aux exigences de Panijel, le film ne sortira finalement en salles qu'en 2011, après la mort de son auteur.

Conclusion

Le 18 mars 1962 sont signés les accords d'Évian. Ils prévoient une amnistie profitant à ceux qui ont été poursuivis et condamnés pendant la guerre. Cette décision est confirmée par le décret du 22 mars, qui étend l'amnistie aux « faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées

⁶² Brochure de l'UFOLEIS (Union française des œuvres laïques pour l'éducation par l'image et le son) sur *Octobre à Paris*, mars 1963, p. 3 (vingt-quatre pages au total). Elle est vraisemblablement rédigée par Panijel lui-même. À la p. 2, le Comité Maurice Audin et *Vérité-Liberté* sont crédités de la production. Archives privées de Laurent Schwartz conservées à l'École Polytechnique, cote : B IV 3. 3.

⁶³ Lettre du 15 novembre 1963. Archives privées de Pierre Vidal-Naquet, cote : PVN 22.

⁶⁴ Depuis 1963, le nouveau franc est de nouveau appelé « franc ».

⁶⁵ Le générique d'ouverture du film indique sobrement : « Le Comité Maurice Audin et *Vérité-Liberté* présentent : *Octobre à Paris* ».

⁶⁶ Cela reste vrai même après la souscription lancée pour le procès contre *La Voix du Nord*, qui permit semble-t-il de couvrir au quadruple les frais.

⁶⁷ Jacques Panijel, cité par A. de BAECQUE, « Rejouer le 17 octobre 1961 », *L'Histoire*, octobre 2011, p. 26-27.

contre l'insurrection algérienne ». Les effets de ce texte sont étendus, le 14 avril, à la métropole. Pour le Comité, cet ensemble juridique ruine l'espoir de voir les informations recueillies servir à l'instruction pénale des tortionnaires. La judiciarisation des cas de torture, déjà très difficile et rare pendant la guerre, devient impossible. Le procès Audin, instruit après la plainte déposée contre X par Josette Audin en juillet 1957, et que le Comité avait contribué à faire transférer à Rennes en 1959, se solde donc par un non-lieu. En 1966, la Cour de cassation rejette l'appel du Comité Audin et confirme l'amnistie.

La fin de la guerre ne signifie cependant pas la fin immédiate du Comité, qui continue de se réunir au moins jusqu'au 14 novembre 1963 : la lettre de Jacques Panijel mentionnée plus haut indique qu'une réunion s'est tenue à cette date ; c'est la dernière dont, à notre connaissance, nous conservions le témoignage. En avril 1962, Pierre Vidal-Naquet fait paraître chez Maspero *La Raison d'État*, recueil de documents réunis par le Comité Audin tout au long de la guerre et commentés par l'historien. Il constitue une somme de l'activité d'enquête du Comité, signée par celui qui était devenu, au fil des mois, son principal porte-parole. Ces textes sont autant de pièces à l'appui de la thèse selon laquelle la torture et la répression furent des réalités massives, soutenues par de hautes autorités politiques. C'est encore Vidal-Naquet qui rédige, au nom du Comité, « La guerre révolutionnaire et la tragédie des harkis » qui paraît dans *Le Monde* du 11-12 novembre 1962. Il est sollicité à ce sujet par le colonel Paul Schoen, impliqué dans le rapatriement des harkis en métropole⁶⁸. Il s'agit d'une part de dénoncer les massacres dont sont victimes ces auxiliaires algériens de l'armée française dans l'Algérie nouvellement indépendante, et d'autre part d'en appeler à l'État français pour élargir l'accès à la métropole de ces hommes. Cet appel fut, on le sait, peu suivi d'effet.

L'étude du fonctionnement d'une organisation comme le Comité Audin fait apparaître que le militantisme anticolonialiste a échappé largement à la sphère des partis traditionnels. Né d'un cas unique et d'une campagne contre la torture qui culmine en 1957, le Comité poursuit cependant son activité bien au-delà. Outre une fidélité au principe de dénonciation de la torture et des violences de guerre, il doit sa longévité et son prestige aux réseaux de solidarité qu'il a su tisser avec des soutiens venus des horizons les plus divers : monde universitaire, presse, édition, syndicalisme et haute fonction publique – que l'on pense aux informations transmises par Paul Teitgen. S'il collabore à l'occasion avec le PCF, il entretient surtout des liens étroits avec d'autres comités et groupuscules qui pour beaucoup se créent en réaction aux événements. La « forme comité », moins hiérarchique que la « forme parti », offre un plus grand espace de liberté individuelle à ces militants. L'initiative de Pierre Vidal-Naquet écrivant *L'Affaire Audin*, celle de Jacques Panijel réalisant *Octobre à Paris*, en donnent une idée concrète et précise. Si le Comité Audin n'a pas pu empêcher la torture de se poursuivre en Algérie tout au long de la guerre, il a fortement contribué à ce que ce problème demeure l'objet d'un débat public et a accompli, aux yeux de beaucoup, une œuvre de salubrité intellectuelle et morale. A l'initiative de Gérard Tronel (1934-2017), l'Association Maurice Audin, fondée en 2004, ressuscite le prix Audin de mathématiques. Il est remis

⁶⁸ Archives privées de Pierre Vidal-Naquet, cote : PVN 16.

chaque année à deux lauréats, l'un algérien, l'autre français. Surtout, l'Association prolonge l'action du Comité en réclamant que la lumière soit faite dans l'affaire Audin. C'est aussi à cette action que la déclaration d'Emmanuel Macron a, indirectement, rendu hommage, soixante-et-un ans après la disparition du mathématicien.

Annexe 1

Chronologie

11 juin 1957 : arrestation de Maurice Audin.

Novembre 1957 : création du Comité Maurice Audin. Première réunion.

2 décembre 1957 : soutenance *in absentia* de la thèse de mathématiques de Maurice Audin.

20 mai 1958 : parution du livre de Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin*.

16 septembre 1958 : parution de la brochure *Nous accusons*.

11 avril 1960 : plainte déposée par le Comité Audin contre le journal *La Voix du Nord*.

Mai 1960 : fondation du journal *Vérité-Liberté*.

14 novembre 1963 : dernière réunion présumée du Comité Audin.

Annexe 2

Archives

L'histoire du Comité Maurice Audin, de son fonctionnement et de son insertion dans le milieu anticolonialiste, telle qu'esquissée ici, s'appuie sur des archives nombreuses mais dispersées ; le Comité ne possède en effet pas de fonds propre. Plusieurs membres ont déposé leurs archives personnelles : celles de Pierre Vidal-Naquet et de Laurent Schwartz sont conservées dans les établissements où ils furent en poste, respectivement à l'EHESS⁶⁹ et à l'École Polytechnique. Les archives de Jean Dresch se trouvent à l'Université Paris VIII. La plus grande partie des archives de Madeleine Rebérioux se trouve aux Archives nationales de Pierrefitte, mais plusieurs cartons sont regroupés au Musée de l'Histoire Vivante, qui abrite également une partie de sa bibliothèque⁷⁰. Il est possible de consulter les brochures et les bulletins de liaison du Comité, ainsi que d'autres documents, à la BNF et à La Contemporaine (ex-BDIC). Pour ce qui est de la presse parallèle, la bibliothèque de l'IHTP (fonds Schapira) possède une précieuse collection complète des numéros de *Témoignages et documents* et de *Vérité-Liberté*. Ajoutons enfin que le dépouillement du journal *Le Monde* pour la période 1957-1962, dont les archives sont disponibles en ligne aux abonnés, s'est avéré particulièrement utile.

⁶⁹ Pour une présentation de ce fonds, G. LE BRECH, « Les archives des chercheurs en sciences humaines et sociales : l'exemple du fonds Vidal-Naquet », *La Gazette des archives*, 4^e trimestre 2008, p. 69-77.

⁷⁰ E. CRABTREE, « Madeleine Rebérioux dans les archives », *Cahiers Jaurès*, 3^e trimestre 2015, p. 21-33.